

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 20 MAI 1914

G.-E. DION, Administrateur

Les Routes Publiques

La question des bonnes routes préoccupe les législateurs et les citoyens en général. Tout le monde s'accorde à dire que les bons chemins sont une condition essentielle au développement et à la prospérité d'un pays. L'Europe a compris l'importance d'améliorer ce moyen de transport. Chaque année, des sommes considérables sont versées à cet effet. Ceux qui visitent le vieux monde se rendent compte de l'intérêt porté à la voie publique afin de faire des chemins les artères du commerce des campagnes et des villes.

En Amérique, surtout au Canada, les conditions climatiques sont loin d'être aussi favorables qu'en Europe pour obtenir de bons résultats sur les routes. Les longs hivers et les fortes gelées font un dommage considérable chaque printemps. De plus, le Canada est un pays nouveau, avec une petite population éparpillée ça et là. La plus grande partie du Canada est encore en formation. Ce serait donc une entropie de penser d'égaliser les Européens pour longtemps encore. Toutefois, même avec ces conditions défavorables, de grandes améliorations sont possibles. Nos chemins laissent à désirer. Il suffit de voyager un peu pour s'en convaincre. Il s'agit donc de mettre à profit les moyens à notre disposition. Nous n'arriverons pas de suite à la perfection, mais nous atteindrons des résultats qui compenseront nos efforts.

Tous les ans, le gouvernement local vient en aide aux municipalités en donnant un octroi pour les chemins. Mais ces octrois ne sont qu'une gratuité. Il appartient aux contribuables de voir à la confection des routes publiques. Et c'est ce qui n'est pas compris. On s'est mis dans la tête que les chemins appartiennent au gouvernement et que le gouvernement doit les entretenir. On croit que le travail sur les chemins est une imposition presque malhonorable. Quarante-vingt-dix fois sur cent, le contribuable qui travaille sur les chemins ne se rend pas compte qu'il travaille pour son utilité, pour son bien-être, pour sa prospérité. C'est pourquoi, on se taxe le moins possible; on ne travaille aux chemins qu'à regret, en s'esquivant, si on le peut pour aller fumer la pipe, à l'ombre, dans les branches, à côté de la route.

Combien y en a-t-il dans le Madawaska qui seraient consentants de donner une journée de plus par année pour l'amélioration des routes? Une journée, entre les semences et la récolte lorsque les travaux de la ferme ne pressent pas; une journée, n'importe quel temps lorsque le besoin le demande.

Nous avons besoin d'argent dans nos routes. Tâchons d'en avoir le plus possible. Mais la question importante, celle qui prime tout, c'est le développement d'une mentalité différente quant à ce qui concerne les chemins publics. Il importe d'enseigner ce que nous venons d'énoncer: que les routes sont construites par les contribuables pour eux-mêmes; que les octrois du gouvernement ne sont qu'un don gratuit donné pour encourager les contribuables; qu'il vaut mieux travailler une journée de plus que le temps obligatoire que de mettre ses voitures en miettes à chaque sortie.

On aura beau dire que l'argent est mal dépensé; que Pierre ferait mieux que Paul s'il était commissaire des chemins; qu'il ne devrait pas entrer de question politique dans la confection des routes; que notre climat est plus rude en hiver que dans les autres comtés de la province; tout cela, c'est des coups d'épée dans l'eau. L'important, c'est de faire l'éducation des gens sur cette question, de les intéresser, de leur prouver par la presse et par d'autres moyens qu'en travaillant à l'amélioration des chemins, ils travaillent à la prospérité du pays.

Dans certaines paroisses du comté, on semble oublier qu'il est presque impossible d'avoir de bons chemins sans les couvrir d'une couche de gravier. D'autres paroisses employent beaucoup de gravier depuis quelques années, et leurs routes se sont améliorées de cent pour cent.

Ne soyons pas si mesquins quand il s'agit de nos intérêts. S'il y a une mauvaise place devant notre propriété, en fumant la pipe après le dîner ou le souper, allons sans gêne et de bonne grâce y mettre quelques pelletées de terre ou de gravier. N'attendons pas la corvée pour ces réparations urgentes. En agissant ainsi, dans quelques années, nous pourrions comparer nos routes à celles des autres comtés de la province.

**Abonnez-vous
au "Madawaska"**

Conseil de Ville

La première assemblée du nouveau conseil de ville a eu lieu, le 8 courant.

Six échevins sur les huit élus par acclamation ont prêté le serment requis par la loi. Ce sont les échevins, Pio H. Laporte, J. B. Michaud, John J. Daigle, Henry Dubé, Vital H. Albert et Séverin Dupuis. Les quatre derniers sont des nouveaux. Il reste donc déjà deux vacances à remplir. Qu'il arrive que deux des échevins soient obligés de quitter la ville en cas de changement de position ou autres raisons, et le conseil de ville ne pourra réunir qu'un quorum. La situation actuelle ne peut que créer des ennuis aux échevins qui restent et qui seront obligés de faire l'ouvrage de huit échevins.

La somme de \$270.71 fut votée pour payer les comptes présentés au conseil.

Les officiers et les comités mentionnés plus bas furent nommés pour l'année 1914-1915.

CONSTABLES :

A. B. Soucy
Denis Hébert
Joseph St-Amant
Jos Dubois
Vital Pelletier
Jos Audette
Edouard Ouellet
Raymond Gagnon
Paul Lepage
Léon Ruest

REVISEURS :

Joseph T. Martin
Léon R. Bélanger

CONSEILLER MUNICIPAL :

Pio H. Laporte

MEMBRES DU BUREAU D'HYGIENE :

R. W. Hammond
J. E. Michaud

"PONIERS" :

Jos Audette
C. R. Bélanger

GARDES CHAMPETRES :

Paul Lepage
Sylvio Audette
François Jean
Charles Serré

MESUREURS DE BOIS :

Allen Emmerson
Charles Miller

INSPECTEURS DE CLÔTURES :

Narcisse Marquis
Denis Hébert

COMMISSAIRE DES CHEMINS :

Florent Fournier

COMITÉ DES FINANCES :

A. Lawson
Pio H. Laporte
John J. Daigle

COMITÉ DES CHEMINS :

A. Lawson
Pio H. Laporte
Vital H. Albert

COMITÉ DE POLICE :

J. B. Michaud
Henry Dubé
Séverin Dupuis

Université du Collège Saint Joseph

SEANCE BILINGUE

La société bilingue Lefebvre de l'Université du collège Saint-Joseph donnait mardi soir, le 12 courant, ses débats annuels dans les langues française et anglaise.

A part M. l'abbé Ph. Belliveau, curé, Grande-Digue, M. James Friel, avocat, Dorchester, M. Charles Hébert, inspecteur d'écoles, Dupuis Corner, qui tous trois agissaient comme juges de la lutte oratoire de la soirée ou remarquaient, dans le nombreux auditoire accouru à la salle Lefebvre pour la circonstance, M. l'abbé A. Landry, vicaire Cap-Pelé, M. Rémi Benoit, représentant de L'Évangéliste, M. A. J. Léger, avocat, M. C. F. Cormier, secrétaire de la société mutuelle l'Assomption, M. C. H. Boudreau, gérant de la banque Provinciale de Moncton, M. A. J. Cormier, dentiste, M. H. P. Leblanc, employé aux bureaux de l'Intercolonial, M. R. Fréchet, architecte, MM. les docteurs Alfred et Camille Gaudet, etc. etc.

Les questions en litige étaient : "La responsabilité pour l'expulsion des Acadiens retombe sur les gouvernements coloniaux et non sur le gouvernement de Londres" et "The Canadian Government should not have allowed the execution of Louis Riel". MM. Aurèle H. Gaudet de Saint-Joseph, N. B. et Clovis Richard de Malborough, Mass. E. U. soutenaient la partie affirmative du débat français et la négative de l'anglais. MM. Charles McHugh de Saint-Jean, N. B. et Raoul Mogé de Saint-Antoine P. Q. affirmaient la question anglaise telle qu'énoncée et prenaient le côté adverse du sujet français.

Les quatre orateurs se distinguèrent dans les deux langues, tant par l'argumentation serrée de leurs thèses que par la parfaite aisance de leur discussion. M. McHugh, venant d'un centre anglais, et par conséquent, n'ayant entendu du français que depuis les cinq ans qu'il fréquente le collège Saint-Joseph, attira l'admiration de l'auditoire sur la parfaite maîtrise qu'il possède de la langue française. M. Mogé, dans un cas analogue par rapport à la langue anglaise, se signala par le parfait usage qu'il en fait. Quant aux MM. Gaudet et Richard, ayant eu beaucoup plus de rapport avec l'élément anglais, on s'attendait à les voir exceller dans la langue de Shakespeare et, soit dit à leur louange, ils ne déçurent pas les espérances que l'on fondait sur eux.

A la fin de la soirée, MM. les juges, avant de porter leurs décisions, commentèrent agréablement les sujets discutés. M. l'abbé Belliveau, chargé du débat français, félicita chaudement les jeunes orateurs et applaudit le but et les succès de la société bilingue, l'œuvre du révérend père Louis Guertin, C. S. C., D. D., Ph. D., fondateur et directeur actuel. Il rappela ensuite les différentes controverses relatives à la dispersion de 1755. Elles se résument à trois, dit-il. Les uns prétendent que cette responsabilité doit tomber sur l'Angleterre, les autres l'attribuent aux colonies. Un troisième groupe la met exclusivement sur le compte des Acadiens qui, selon eux, se seraient attirés ces malheurs par leur conduite déloyale. Cette dernière opinion, ajoute l'abbé, est une calomnieuse fausseté historique qui ne saurait être soutenue un seul instant par quiconque se pique de connaître l'histoire. Quant aux deux autres, elles ont chacune leurs défenseurs, mais la tendance générale veut qu'on blâme les colonies plutôt que l'Angleterre.

Abordant la question telle que traitée par les orateurs présents, M. l'abbé Belliveau, au nom des trois juges, accorda la palme du débat français aux MM. Mogé et McHugh.

M. l'avocat Friel fit alors connaître les noms des vainqueurs de la discussion anglaise; MM. Richard et Gaudet. Il complimenta ces deux messieurs ainsi que leurs adversaires sur leur travail et leur habileté. Continuant son discours, après quelques judicieuses remarques sur l'affaire Riel, il parla longuement de l'importance des deux langues officielles du Canada. Il engagea ses compatriotes irlandais à s'appliquer sérieusement à l'étude du français leur disant tout le bien que la connaissance de notre langue leur apporterait.

A plusieurs reprises dans les entrecartes, l'orchestre du collège, dirigé par le révérend père H. Leblanc, C. S. C. égaya l'assemblée par les plus beaux morceaux de son répertoire et reçut, en échange, force applaudissements.

Une chanson bilingue des plus amusantes, présentée par M. Henry Milligan, recréa également l'auditoire et mérita d'être rappelée.

Des exercices gymnastiques, exécutés par un groupe d'élèves, sous l'habile direction du révérend père Dismas Leblanc, C. S. C., furent tellement goûtés de l'assistance que l'on dut les répéter pour mettre fin aux applaudissements qu'ils avaient soulevés.

A tous ceux qui ont contribué à l'éclatant succès de la séance de mardi soir, nous offrons de sincères félicitations.

Faute d'espace nous devons remettre à la semaine prochaine le programme de la séance de la société bilingue, la liste des orateurs depuis la fondation, ainsi que le programme des fêtes du cinquantenaire.

veau, chargé du débat français, félicita chaudement les jeunes orateurs et applaudit le but et les succès de la société bilingue, l'œuvre du révérend père Louis Guertin, C. S. C., D. D., Ph. D., fondateur et directeur actuel. Il rappela ensuite les différentes controverses relatives à la dispersion de 1755. Elles se résument à trois, dit-il. Les uns prétendent que cette responsabilité doit tomber sur l'Angleterre, les autres l'attribuent aux colonies. Un troisième groupe la met exclusivement sur le compte des Acadiens qui, selon eux, se seraient attirés ces malheurs par leur conduite déloyale. Cette dernière opinion, ajoute l'abbé, est une calomnieuse fausseté historique qui ne saurait être soutenue un seul instant par quiconque se pique de connaître l'histoire. Quant aux deux autres, elles ont chacune leurs défenseurs, mais la tendance générale veut qu'on blâme les colonies plutôt que l'Angleterre.

Abordant la question telle que traitée par les orateurs présents, M. l'abbé Belliveau, au nom des trois juges, accorda la palme du débat français aux MM. Mogé et McHugh.

M. l'avocat Friel fit alors connaître les noms des vainqueurs de la discussion anglaise; MM. Richard et Gaudet. Il complimenta ces deux messieurs ainsi que leurs adversaires sur leur travail et leur habileté. Continuant son discours, après quelques judicieuses remarques sur l'affaire Riel, il parla longuement de l'importance des deux langues officielles du Canada. Il engagea ses compatriotes irlandais à s'appliquer sérieusement à l'étude du français leur disant tout le bien que la connaissance de notre langue leur apporterait.

A plusieurs reprises dans les entrecartes, l'orchestre du collège, dirigé par le révérend père H. Leblanc, C. S. C. égaya l'assemblée par les plus beaux morceaux de son répertoire et reçut, en échange, force applaudissements.

Une chanson bilingue des plus amusantes, présentée par M. Henry Milligan, recréa également l'auditoire et mérita d'être rappelée.

Des exercices gymnastiques, exécutés par un groupe d'élèves, sous l'habile direction du révérend père Dismas Leblanc, C. S. C., furent tellement goûtés de l'assistance que l'on dut les répéter pour mettre fin aux applaudissements qu'ils avaient soulevés.

A tous ceux qui ont contribué à l'éclatant succès de la séance de mardi soir, nous offrons de sincères félicitations.

Faute d'espace nous devons remettre à la semaine prochaine le programme de la séance de la société bilingue, la liste des orateurs depuis la fondation, ainsi que le programme des fêtes du cinquantenaire.

Assemblées

M. J. L. Lemieux, adjoint-français au commissaire de l'industrie laitière à Ottawa accompagné de M. L. C. Daigle donnera des conférences illustrées de vue à la lanterne magique aux endroits et aux dates suivants :

A St-Basile, vendredi le 22 mai.
" Baker Brook, samedi, le 23 "
" St-Hilaire, dimanche soir, 24 "
" St-Jacques, lundi, le 25 "
" Bellefleur (St-Léonard) mardi, 26 "
" Ste-Anne, mercredi, le 27 "

Les conférenciers expliqueront le fonctionnement de la buanderie centrale ainsi que les conditions de l'aide donné par les gouvernements.

CARTES D'AFFAIRES

AVOCATS

Casier Postal "S" Téléphone 28-41
MAX. D. CORMIER, B. A. LL. B.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, N. B.

Téléphone, 29
STEVENS & LAWSON
Avocats, Notaires Publics
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal, 4 Téléphone
J. E. MICHAUD, B. A. LL. B.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, N. B.

A. M. CHAMBERLAND, B. A.
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC
Bureau : Grand Falls
St-Léonard, tous les jeudis de chaque semaine
Anderson Siding, le 15 de chaque mois.

MEDICINS

Phone 11-
A. J. GUY, M. D.
Médecin, Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Phone 34
PIO H. LAPORTE
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal "S" Téléphone 46
ALB. M. SORMANY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Téléphone, 18
J. A. RATTEY
Médecin-Vétérinaire
EDMUNDSTON, N. B.

A. E. THIBAUT
MARCHAND DE MEUBLES
Assortiment complet
EDMUNDSTON, N. B.

J. A. DAIGLE
HOTELLIER
ANDERSON SIDING, N. B.

FIRMIN MICHAUD
Marchand de Liqueurs
ST-LEONARD, N. B.

Casier Postal, 8 Téléphone
JOHN J. DAIGLE
MARCHAND GENERAL
EDMUNDSTON, N. B.

JOS A. GAGNE
PEINTRE DECORATEUR,
TAPISSEUR
Toujours en magasin : Peinture et Tapisseries

Téléphone
LOUIS A. DUGAL
Contracteur Electricien
EDMUNDSTON, N. B.

Dr Z. VEZINA
Ex-élève des Hôpitaux de Paris.
— Médecin spécialiste —
de l'Hôpital de Fraserville.
Spécialité : Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.

Bureau : 151 rue Lafontaine
Fraserville, P. Q.
Tél. Kamouraska, No. 325.
Tél. National, " 519
Heures de Bureau :
10 hrs à 11.30 hrs a. m.
2 hrs à 5 hrs p. m.
Soir : 7 à 8 P. M.

NEW VICTORIA HOTEL
Rue Victoria

Chambres confortables. Service de premier ordre.
Salles d'échantillons à la disposition des voyageurs.

S. J. BERNARD,
Edmundston, N. B.